Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_192-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/192

OBJET : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 42

Quorum : 23

Date de convocation : 02 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation au siège : 02 décembre 2022

Secrétaire de séance : Philippe BARRÈRE

Le 08 décembre de l'année deux mille vingt-deux à 18h30
à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 22 septembre et 13 octobre 2022 sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	E	M. GACHET	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	M. HEINTZ	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	E	M. BARBAN
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BALAYÉ Philippe	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	P	
BOURROUSSE Michèle	P		VIGUIER Marie	P	
GACHET Christian	P		POLSTER Monique	E	M. CLAVERIE
MONGE Jean-Claude	E	Mme BOURROUSSE	SIDAOUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	P		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	P	
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	E	M. LAFFARGUE	BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAUDEAU Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

**** P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent***

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_192-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/192

OBJET : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Vu la conférence de presse de Madame la Première Ministre et de la Ministre de la transition énergétique en date du 6 octobre 2022,

Vu le plan de sobriété d'urgence présenté en septembre 2022 par l'Association des Maires de France,

Vu le code de la construction et de l'habitation,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L.224-1 lié aux mesures de prévention et de réduction de la pollution atmosphérique et de l'utilisation rationnelle de l'énergie,

Vu l'avis favorable de la commission patrimoine bâti et réseaux en date du 5 décembre 2022,

Vu les actions du plan de sobriété énergétique de la Communauté de communes de Montesquieu présentées en annexe 1,

Vu les propositions techniques opérationnelles du plan de sobriété énergétique de la Communauté de communes de Montesquieu présentées en annexe 2,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Dans un contexte marqué par l'accélération du dérèglement climatique et la guerre en Ukraine, la Première Ministre et la Ministre de la transition énergétique ont présenté le 6 octobre 2022 un plan de sobriété énergétique. Des annonces du gouvernement pour réduire les consommations avaient été annoncées préalablement avant l'été.

Ce plan demande à chacun des interlocuteurs (État, entreprises, collectivités, citoyens) de réaliser des efforts pour réduire la dépendance aux énergies fossiles et réduire de 40 % les consommations d'ici 2050 afin d'atteindre la neutralité Carbone. Cela suppose de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Dans un premier temps, il est demandé par l'État de réduire la consommation énergétique de 10 % d'ici 2 ans.

Ces mesures d'économies d'énergie seront utiles pour le passage de l'hiver dans le contexte particulier actuel, mais elles sont aussi et surtout indispensables pour garantir l'indépendance énergétique de la France dans la durée et atteindre l'objectif de neutralité carbone à terme.

Le SDEEG avec qui nous adhérons à un groupement de commande d'achat d'énergie nous a informé par mail du 7 octobre des augmentations suivantes pour l'année 2023 en comparaison aux tarifs de 2022 :

- des tarifs multipliés par 3 pour l'électricité
- des tarifs multipliés par 2,5 pour le gaz

Ces éléments d'information ne sont qu'une prospective qui sera consolidée dans le courant du mois de décembre et avec encore de nombreuses incertitudes et un manque de fiabilité dans le contexte mondial actuel.

Pour mémoire, les consommations et dépenses en électricité et gaz sur l'année 2021 pour l'ensemble de nos compteurs sont les suivantes :

- en électricité, 820 327 Kwh pour un coût de 131 962,60€
- en gaz, 377 553 Kwh pour un coût de 18 130,05€
- au global électricité+gaz, 1 197 880 Kwh pour un coût de 150 092,65€

L'objectif de réduction de 10 % de nos consommations à court terme demande une baisse d'environ 120 000 Kwh/an.

Envoyé en préfecture le 13/12/2022
Reçu en préfecture le 13/12/2022
Publié le
ID : 033-243301264-20221208-2022_192-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2022/192

OBJET : PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE MONTESQUIEU

Pour atteindre ces objectifs, la CCM a rédigé un plan de sobriété énergétique qui se se base à la fois sur :

- la poursuite et l'accélération des actions déjà menées et programmées depuis plusieurs années sur la conduite et l'exploitation de notre patrimoine,
- la réalisation en cours d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, outil de planification qui a pour objectif d'atténuer et de s'adapter au changement climatique en maîtrisant les consommations d'énergie et développant les énergies renouvelables sur le territoire. Pour la CCM, le plan d'actions est en cours de rédaction suite à la phase diagnostic et de définition de la stratégie territoriale,
- un plan d'actions composé de 14 mesures opérationnelles décrites dans les annexes ci-jointes à la délibération.

Certaines actions sont d'ores et déjà lancées pour un résultat immédiat, d'autres nécessitant des travaux seront mises en œuvre avec la réalisation au préalable d'un plan de financement avec la recherche de subventions dans le cadre des différents dispositifs existants ou en cours de déploiement par l'État, la Région et le Département.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le plan de sobriété énergétique présenté et l'ensemble de ses propositions opérationnelles présentés en annexes,
- Lance toutes les études pré-opérationnelles, la préparation des dossiers techniques et toutes les demandes préalables de financement auprès des différents partenaires financeurs,
- Prévoit les crédits nécessaires aux budgets afférents,
- Autorise Monsieur le Président à mener toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation de la présente délibération.

Fait à Martillac, le 08 décembre 2022

Philippe BARRÈRE
Secrétaire de séance

Signé par : Philippe Barrère
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur CC Montesquieu - Secrétaire de séance

Bernard FATH
Président de la Communauté de communes de Montesquieu

Signé par : Bernard Fath
Date : 12/12/2022
Qualité : Parapheur President Montesquieu